

Budget de l'UE après 2020: le point de vue des collectivités territoriales

Prise de position du CCRE sur le prochain Cadre Financier Pluriannuel

Le CCRE appelle à l'élaboration d'un budget adapté aux objectifs de l'UE fixés à court et à long terme. Il devra également tenir compte du contexte plus large sur l'avenir de l'Europe, des conséquences du Brexit et de l'engagement à placer les besoins et les attentes des citoyens au cœur du projet européen.

Ainsi, le budget européen après 2020 exige une approche ciblée des dépenses et des décisions courageuses sur la façon de mettre en œuvre les aspirations européennes. Selon nous, la clé du succès est de se concentrer sur les politiques qui démontrent une valeur ajoutée européenne.

Des politiques ambitieuses exigent un budget adapté : les priorités des collectivités territoriales après 2020

Le CCRE estime que plusieurs politiques doivent être appuyées à l'avenir, car elles contribuent de façon essentielle à relever les défis européens communs actuels ou à venir. Ces politiques sont également indissociables de l'action des collectivités territoriales, ce qui nécessite une gestion efficace de ces politiques à travers une gouvernance partagée.

- Politique de cohésion
- Droits sociaux
- Numérisation
- Changement démographique
- Développement urbain et rural
- Innovation technologique et sociale
- Energie et climat
- Economie circulaire
- Politique migratoire
- Citoyenneté
- Coopération internationale

Du point de vue des collectivités territoriales, les discussions sur le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) doivent prendre en considération les points suivants :

- Un budget centré sur des priorités politiques qui délivrent une **valeur ajoutée européenne** et qui s'adapte à un contexte économique, social, environnemental et technologique en mutation.
- Un budget mis en œuvre au plus près des citoyens dans la mesure du possible, accessible aux municipalités et aux régions, et **façonné par les principes de subsidiarité et de proportionnalité** en bonne intelligence avec les acteurs concernés.
- Un **budget simplifié**, dans lequel les priorités identifiées font écho à celles des gouvernements locaux et régionaux, partenaires décisifs pour la réalisation des objectifs européens.

7 principes transversaux pour les collectivités territoriales

En sus des valeurs fondamentales de démocratie locale et de développement durable, le CCRE estime que le futur budget de l'UE devra être particulièrement attentif à la mise en œuvre des principes transversaux suivants dans ses différents volets et programmes de financement.



Un budget transparent plus proche des besoins des citoyens

Le CCRE appelle l'UE à adopter une nouvelle approche dans sa préparation d'un budget révisé, qui devrait être tourné vers l'avenir et centré sur les personnes. Pour garantir que les décisions soient prises le plus près possible du citoyen, les engagements liés au budget de l'UE et les programmes et politiques qui en résultent devraient être définis conformément au principe de subsidiarité et aux compétences de chaque niveau de gouvernance.



Des règles simplifiées pour les investissements

Le budget de l'UE doit obéir à des règles plus simples et plus cohérentes entre elles, et rationaliser les programmes et les initiatives européennes afin de les rendre plus compréhensibles et plus accessibles aux gouvernements locaux et régionaux et différentes parties prenantes.



Rendre centrale la gouvernance en partenariat

Un partenariat approfondi entre les différents niveaux de gouvernement doit être appliqué pour assurer une mise en œuvre adéquate du budget. Nous demandons l'application transversale du principe de partenariat lors de l'élaboration et du choix des priorités pour la période post-2020 dans les politiques et programmes pertinents.



Mieux prendre en compte la dimension territoriale

Des évaluations d'impact territoriales devraient être systématiquement réalisées, afin de mieux comprendre les effets spatiaux des politiques et des fonds de l'UE, et notamment lorsque les pouvoirs des collectivités locales peuvent être affectés. Une telle approche devrait inclure un échange en amont sur l'impact des politiques et de la législation au niveau national et infranational.



Une approche intégrée renforcée

Le CCRE demande que la réforme du CFP permette une approche plus intégrée de l'utilisation des fonds européens. Il appelle également à une approche plus coordonnée, par les différents services de la Commission européenne, des programmes de financement.



Un budget sensible à l'égalité femmes-hommes

Le prochain CFP devrait être sensible à l'égalité des sexes et fournir un soutien aux actions paneuropéennes visant à promouvoir la sensibilisation, l'apprentissage par les pairs, l'échange d'informations, le conseil et l'assistance.



Vers un renforcement des capacités

Il devrait y avoir des objectifs dédiés à l'assistance technique pour chaque ligne budgétaire afin de renforcer l'expertise technique des gouvernements locaux et régionaux dans l'utilisation des programmes européens. Les instituts nationaux de statistique devraient également être invités à collecter des données désagrégées au niveau local.

Contact :

Angelika Poth-Mögele
Directrice exécutive Affaires européennes
Tél. + 32 2 500 05 40
Angelika.Poth-Moegele@ccre-cemr.org

Lire la version complète :

www.bit.ly/CCRE-MFF

Adoptée en janvier 2018
www.ccre.eu | @ccrecemr